

DOSSIER DE CANDIDATURE

Concours d'entrée



3^e cycle renforcé / PPES - Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur

École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique - Théâtre de l'Iris



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,
DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE VILLEURBANNE



DÉROULÉ DES Auditions



CONCOURS D'ENTRÉE EN 3^E CYCLE RENFORCÉ / PPES - LES 5 & 6 JUILLET 2021

1) ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : 5 juillet 2021

Au Théâtre de l'Iris - 331 rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne.

- Le.la candidat.e devra se rendre disponible de 9h à 19h.
- Audition devant le jury d'une « proposition théâtrale » libre et personnelle ne dépassant pas 3 minutes (comprendre dans « libre » création / construction / invention).
- Audition devant le jury de deux scènes au choix du.de la candidat.e (pas de monologue). L'une dans un répertoire antérieur à 1950 et l'autre postérieure à 1950. Les scènes ne devront pas dépasser 3 minutes chacune.
- Le jury entendra en premier lieu le parcours libre puis il pourra choisir d'auditionner l'une ou l'autre des scènes ou bien les deux.
- Un entretien individuel aura lieu avec le jury pour les candidat.e.s retenu.e.s pour l'admission.
- Les candidat.e.s n'ayant pas appris leurs textes par cœur ou n'ayant pas répondu aux critères ci-dessus seront éliminé.e.s d'office. Il incombe au.à la candidat.e de trouver une personne qui lui tiendra lieu de réplique pour l'audition. Si sa réplique passe également le concours, tou.te.s deux peuvent présenter des scènes jointes devant le jury (auquel cas la durée de la scène présentée sera de 6 min au lieu de 3).
- Le jury se réserve le droit d'interrompre le.la candidat.e à tout moment.
- Le jury regarde le.la candidat.e sur les critères de jeu suivants : son rapport à la langue, son rapport à l'espace, sa maîtrise physique et vocale, sa compréhension des enjeux de la scène, la qualité de ses adresses, sa concentration, son imaginaire et sa sincérité.

2) ÉPREUVE D'ADMISSION : 6 juillet 2021

Le.la candidat.e devra se rendre disponible de 9h à 17h.

Journée de stage - travail collectif / techniques corporelles / improvisation / lecture et mise en voix.

Les résultats de l'audition d'entrée en 3CR/PPES seront communiqués à l'issue de l'audition.

Le concours d'entrée en 3^e cycle renforcé/PPES permet aux personnes admises d'intégrer soit le PPES 1 (Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur 1^{ère} année) soit le 3^e cycle renforcé 1^{ère} année, suivant leur projet artistique et les préconisations du jury.

Les épreuves du concours se déroulent devant un jury composé :

Du Directeur de l'établissement ou de son représentant,

D'une personnalité artistique qualifiée, issue du monde théâtral,

De la coordinatrice du Département Théâtre.

Début des cours, pour les candidat.e.s déclaré.e.s admis.e.s : **septembre 2021**

PRÉ-REQUIS ET Dossier



PRE-REQUIS À L'INSCRIPTION :

- Avoir 18 ans au minimum le 1^{er} septembre 2021.
- Justifier d'au moins deux années de formation théâtrale à raison de 5 heures de pratique hebdomadaire au sein d'une école de théâtre ou d'un conservatoire. (Niveau de fin de 2nd cycle ou formation équivalente). Attention, les attestations de l'option théâtre au lycée ne sont pas acceptées.

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'AUDITION

- Disponible sur le site du Théâtre de l'Iris : www.theatredeliris.fr, ou adressé sur demande au 04 78 68 86 49.
- À retourner par courrier / À déposer au Théâtre de l'Iris avant **le 15 juin 2021**.

Le dossier devra être accompagné des pièces suivantes :

- Une lettre de motivations présentant le parcours du/de la candidat.e, ses connaissances et son projet (détaillez précisément votre parcours d'études théâtrales, vos pratiques artistiques et votre expérience professionnelle ou amateur).
- Une photo d'identité récente.
- Les attestations de pratique théâtrale justifiant bien de 5 heures de pratique hebdomadaire pendant deux années minimum.
- Un chèque de 30 € de frais de dossier à l'ordre du Trésor Public à l'exception des personnes pouvant justifier d'une inscription au Théâtre de l'Iris durant l'année 2020-2021.

Après acceptation du dossier, le/la candidat.e sera inscrit.e au 1^{er} tour de l'audition.

Les convocations à l'audition seront envoyées par courriel aux candidat.e.s à partir du 23 juin 2021.

Les auditions pour le concours d'entrée en 3CR/PPES se dérouleront selon les contraintes sanitaires en vigueur au mois de juillet 2021.

INFORMATIONS

Pratiques



Modalités d'accès et procédure d'inscription : sur audition les 5 & 6 juillet 2021.

Tarifs par an - selon revenus : (avis d'imposition 2020 basé sur les revenus 2019)

Revenu fiscal de référence compris entre :	Villeurbannais	Non-villeurbannais
0 € - 45 000 €	760 €	810 €
50 001 € - 52 500 €	815 €	877 €
60 001 € - 62 500 €	890 €	965 €
70 001 € - 72 500 €	964 €	1 055 €
80 001 € - 82 500 €	1 040 €	1 143 €
90 001 € - 92 500 €	1 114 €	1 232 €
100 001 € - et plus	1 188 €	1 320 €

Attention : les personnes résidant dans des communes hors de la Métropole se verront appliquer 30 % de majoration. Les personnes ayant plus de 25 ans au 1^{er} septembre se verront appliquer une majoration de 10 %.

Type de cours : collectif - 15 participant.e.s maximum.
Formation préprofessionnelle

Durée : Le PPES se déroule sur 2 ans.

Le cursus 3^e cycle renforcé se déroule sur 3 ans.

Les 2 parcours permettent l'obtention du DET (Diplômes d'Études Théâtrales).

L'élève ayant entamé un cursus en 3^e cycle renforcé peut sur proposition de l'équipe pédagogique et sous réserve de réussite au concours d'entrée être admis.e en PPES1 ou PPES2 sur avis du jury.

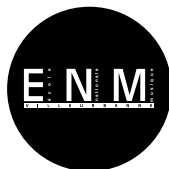
L'étudiant.e ayant entamé un PPES, peut à l'issue des deux ans de formation et sur proposition de l'équipe pédagogique rejoindre une 3^e année de 3^e cycle renforcé.

Les enseignements des PPES et du 3^e cycle renforcé sont communs.

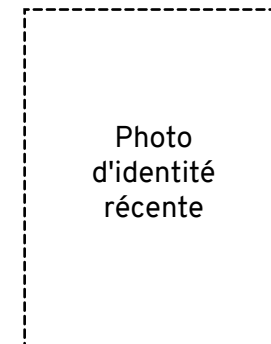
Début des cours pour les candidat.e.s déclaré.e.s admis.e.s : septembre 2021.

Possibilité de bourses DRAC sur critères de ressources pour les nons-bachelier.e.s et le 3CR.

Possibilité de bourses CROUS sous conditions pour les étudiant.e.s bachelier.e.s en PPES (limite d'âge 28 ans).



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,
DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE VILLEURBANNE



Direction ENMDAD **Florent Giraud**
Coordination Département Théâtre **Caroline Boisson**

SECTION THÉÂTRE - ANNÉE 2021-2022

Dossier de candidature : concours d'entrée en 3CR/PPES

À renvoyer avant le 15 juin 2021

Théâtre et Compagnie de l'Iris - Section théâtre - 331 rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne - information@theatredeliris.fr - 04 78 68 86 49

Nom : Prénom :

Âge au 01/09/21 :

Date de Naissance :

Profession / activité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse mail :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

PARCOURS THÉÂTRAL

Période concernée (année scolaire, civile, mois...)	Nom de l'organisme de formation	Nombre d'heures de pratique au cours de la période concernée

Documents à fournir impérativement :

- **Une attestation de formation**

Au moins une attestation d'un organisme de formation, d'une Compagnie, d'une école de théâtre, d'un Conservatoire (etc.) certifiant la pratique du théâtre pendant au moins deux années complètes à raison de 5 heures hebdomadaires. Les heures de pratique d'une option théâtre en lycée ou en université doivent se combiner avec d'autres heures de formation pour obtenir les 5 heures de pratique.

- **Une lettre de motivations présentant votre parcours, vos connaissances et votre projet** (Détaillez précisément votre parcours d'études théâtrales, vos pratiques artistiques et votre expérience professionnelle ou amateur).

- **Un chèque de 30 €** de frais de dossier à l'ordre du Trésor Public à l'exception des personnes pouvant justifier d'une inscription au Théâtre de l'Iris durant l'année 2020-2021.

Fait à Le

Signature